



**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL DE FACULTE PLENIER  
24 Septembre 2019 – 14H00  
Salle Gabriel MARTY**

**Etaient présents :**

- Enseignants collège A : JOËL ANDRIANTSIMBAZOVINA, MARIE BASSANO, MATHIEU CARPENTIER, PIERRE EGEA, AURORE GAILLET, HELENE HOEPPFNER, NATHALIE JACQUINOT, DIDIER KRAJESKI, CELINE MANGEMATIN, MARC NICOD.
- Enseignants collège B : EUGENIE FABRIES-LECEA, PIERRE JUSTON, SOLANGE MIRABAIL, ANNE-LAURE THOMAT-RAYNAUD,
- BIATSS : STEPHANIE PORCARIO
- Etudiants collège licence : HAIRATY DJIBO
- Etudiants collège master et doctorat : THOMAS BERTRAND, MARIE GLINEL, THOMAS MARTIN DI MICHELE, MYRIAM BENNANI-HASSAN, ALEXANDRE CHARPY

**Avaient donné procuration :**

- Enseignants collège A : néant
- Enseignants collège B :
  - CAROLINE BOUX à CELINE MANGEMATIN
  - NATHALIE CASAMATTA à EUGENIE FABRIES-LECEA
- BIATSS :
  - CECILE FROSSARD à STEPHANIE PORCARIO
- Etudiants collège licence :
  - SANDRA HUGUENIN à MYRIAM BENNANI-HASSAN
  - MATTHIAS SALLES à THOMAS MARTIN DI MICHELE
- Etudiants collège master et doctorat :
  - SARAH FAÏDI à HAIRATY DJIBO
- Personnalités extérieures :
  - PIERRE-MARIE HANQUIEZ à EUGENIE FABRIES-LECEA
  - JEAN CATHALA à MARC NICOD
  - CHRISTIAN BASTIDE à DIDIER KRAJESKI

**Étaient excusés :**

- BIATSS (1/3) : YASMINE BOUAICHE
- Personnalités extérieures : NADIA PELLEFIGUE, BERTRAND DESARNAUTS, ISABELLE CARTHE MAZERES, PASCAL GAUDILLERE.

**Invités :**

- HELENE CITERICI, RAF FAC DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- NATHALIE DELANGHE, DIRECTRICE DE LA DES
- GISELE DUGES, CHEF DU SERVICE DE LA SCOLARITE DROIT
- ELSA FABRE, CHEF DU SERVICE DES FORMATIONS PROFESSIONNALISEES
- MARIE DELORD, RAF ÉCOLE EUROPEENNE DU DROIT
- MARCEL MARTY, DIRECTEUR DU DEPARTEMENT DES SERVICES A LA FORMATION – SCD / DSF
- JENNIFER WOLFARTH, SCD/ DSF - Service Accompagnement Documentaire de la Pédagogie

Il est procédé à la lecture des procurations. Le quorum étant atteint, le conseil débute à 14h12.

## 1- Adoption du compte rendu du Conseil de Faculté du 4 juillet 2019

En l'absence d'observations, **le compte rendu est adopté, en l'état, à l'unanimité.**

## 2 - Point d'information sur la rentrée

Monsieur le Doyen informe le conseil que lors de cette rentrée, la Faculté de Droit et de Science Politique a dû faire face à une très forte augmentation des effectifs en M1 ( 630 étudiants supplémentaires) qui s'explique, en partie, par le passage en sélectif à l'entrée du M1 de certaines autres Universités, telles Lyon 3 ou Aix-Marseille. 23 groupes de TD ainsi que 20 groupes de langues supplémentaires ont été ouverts. Cette situation exceptionnelle a pu être gérée grâce aux efforts conjugués de notre scolarité et du corps enseignant. Monsieur le Doyen, les en remercie vivement.

## 3 - EED-ESL : conventions

Mme Marie DELORD, responsable administrative et financière de l'Ecole supérieure de Droit, présente ce point

### Renouvellement de l'accord double diplôme avec Dublin

Ce double diplôme est ouvert aux étudiants de la licence Droit et langue anglo-saxonne. La seule modification est l'augmentation de la capacité d'accueil qui est portée à 5 étudiants par an en lieu et place des 3 actuels.

Monsieur le Doyen soumet ce renouvellement au vote. **Celui-ci est adopté à l'unanimité.**

**Protocole d'accord du Programme International de Doctorat "Droit International et droit Public, éthique et économie au service du développement durable".**

C'est une convention entre l'université de Milan et Ut1 capitole qui a pour but de faciliter les cotutelles de thèse. Notamment au travers de 6 bourses en lien avec le développement durable. À cette convention sont annexés un protocole d'accord, une trame et une liste des sujets éligibles.

M. Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA explique qu'il faut bien noter que le financement est uniquement pour 3 ans. Il souligne le paradoxe suivant : une thèse européenne doit nécessairement être rédigée en 2 langues alors que cette convention ne prévoit que la rédaction de la thèse en anglais.

Mme Marie DELORD précise que le cadre de cet accord est plus large que l'Europe, et que la convention, prévoit un résumé de la thèse dans une autre langue.

Mme Aurore GAILLET précise que les thèses en cotutelle sont également en deux langues.

M. Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA insiste sur le fait qu'on ne doit pas imposer l'anglais comme langue internationale.

Les élus étudiants s'interrogent pour savoir si ce dispositif est réservé aux étudiants ayant suivi un cours de l'école ou ouvert à tous les doctorants.

Mme Marie DELORD précise que ce dispositif est bien ouvert à tous.

Le conseil propose un amendement dans le modèle de convention: la soutenance doit avoir lieu en deux langues, anglais et une autre au choix.

Monsieur le Doyen soumet cette convention au vote. **Sous réserve de cet amendement, celle-ci est adoptée à l'unanimité.**

#### 4 - Point scolarité

Monsieur le Doyen, expose le problème que peuvent poser les éventuels redoublants inscrits en Master 1 de cette année. En l'état des arrêtés d'examens (article 4), les éventuels ajournés se verraient automatiquement admis en master 1, alors que les étudiants de licence 3 devraient passer par la sélection. Il serait de bonne politique et conforme au principe d'égalité de demander aux redoublants de passer aussi par la sélection.

Mme Solange MIRABAIL partage cet avis et expose qu'en outre cela empièterait sur la capacité d'accueil.

Mme Nathalie DELANGHE, directrice de la Direction des études de la scolarité, lit la proposition pour un nouvel article 4 identique aux arrêtés de Master 2.

**Formulation actuelle :** Le nombre d'inscriptions en première année de master toutes mentions confondues sera limité à trois pour un même étudiant

**Proposition :** la possibilité de redoublement en 1<sup>ère</sup> année de master n'est pas de droit. Elle est soumise à la décision de la commission du jury d'examen.

Un débat s'engage car les membres du conseil pensent que cette formulation ne résout pas complètement le problème. Les élus étudiants disent qu'ils sont attachés au principe d'équité et que d'autres universités ont appliqué ce principe de passage en commission de sélection et qu'il ne faudra pas écarter l'étudiant ayant échoué pour un motif relevant de la force majeure.

**Nouvelle Proposition :** la possibilité de redoublement en 1<sup>ère</sup> année de master n'est pas de droit. Elle est soumise à la décision de la commission pédagogique de sélection.

Monsieur le Doyen soumet cette nouvelle proposition au vote. **Celle-ci est adoptée à l'unanimité.**

Nathalie JACQUINOT quitte la séance à 16h et donne procuration à Céline MANGEMATIN.

#### 5 - Evolution du dispositif Réussite en Licence pour L1

Monsieur le Doyen présente le nouveau dispositif "Réussite en Licence pour la première année de Licence. Il remercie SEVERIN JEAN, responsable pédagogique L1 ainsi qu'OLIVIER BLIN, responsable pédagogique de la licence en droit parcours FOAD, pour leur aide à ajuster ce dispositif

compte tenu de l'expérience de l'année précédente, ceci en lien avec la Direction des Études et de la Scolarité.

**Comme toutes les composantes** les étudiants des parcours de L1 Droit ont un accès aux plateformes : Cogitest et Voltaire

### **Concernant les cours de soutien :**

Quatre dispositifs sont mis en œuvre dès cette année à destination de tous les étudiants de première année de licence mention droit à l'exception du parcours à Montauban et des parcours internationaux dont la première année est effectuée à l'étranger.

- **GAINS**

Au semestre 1, un enseignement de méthodologie est dispensé, d'une durée de 9h TD. Les séances sont planifiées sur des créneaux réguliers pour permettre aux étudiants de faire un choix pertinent au regard de leur emploi du temps. Douze groupes d'un maximum de 20 étudiants sont ouverts. Le dispositif est facultatif.

- **TSU**

Deux enseignements de 9hTD chacun sont proposés **uniquement aux étudiants en échec au 1er semestre** : TSU Droit Public, TSU Droit Privé. Les étudiants en échec peuvent choisir un des enseignements proposés ou les deux. Six groupes d'un maximum de 20 étudiants sont ouverts par enseignement. Le dispositif est facultatif.

- **Objectif examen semestre 2**

Deux séances de 1.5 h de Travaux Dirigés sont proposées avant les examens de session 1 du semestre 2. Le dispositif est facultatif et ouvert à tous.

- **Objectif examen seconde chance**

Deux séances de 1.5 de Travaux Dirigés sont proposées en amphithéâtre avant les examens de seconde chance. Le dispositif est facultatif, mais seuls **les étudiants ajournés** à l'année peuvent bénéficier du dispositif.

- **Dispositif spécifique au parcours de Droit et Gestion**

Les étudiants du parcours L1 Droit et Gestion bénéficient d'un enseignement de renforcement mathématiques. 15hTD semestre 1 et 15hTD au semestre 2.

- **Dispositif spécifique au parcours L1 Droit Montauban**

Les étudiants du parcours L1 Montauban bénéficient à chacun des deux semestres de 12.5 h d'initiation à l'éloquence et 12.5 h d'ouverture sur le monde.

## **6 - Le dossier sélection à l'entrée en Master 1**

M. le doyen explique que l'on poursuit la réflexion sur la mise en œuvre de la sélection à l'entrée des M1 pour la rentrée de septembre 2020. Ce dossier, qui doit être articulé avec l'évolution de notre offre de formation, est particulièrement complexe et nous souhaitons pouvoir informer les étudiants le plus rapidement possible sur les modalités exactes de la sélection. Cette année est une année transitoire particulièrement lourde puisqu'il va falloir sélectionner les étudiants actuellement en M1 pour l'entrée en M2 et, par ailleurs, sélectionner les étudiants

actuellement en L3 pour l'entrée en M1. A ce stade de la réflexion qui se poursuit, il faut se préoccuper des étudiants qui ne valideraient pas le M1 cette année. Il faut déterminer les modalités de la sélection à l'entrée des M1. D'un point de vue pédagogique, il est souhaitable d'examiner les relevés de notes des 6 semestres de Licence mais on se heurte à des difficultés tenant au calendrier des examens. Il faut déterminer des capacités d'accueil en M1 et en M2. Il faut définir ce que l'on entend exactement par droit à poursuite d'études. Ces questions sont complexes. Pour les régler, nous devons croiser la dimension pédagogique avec les contraintes matérielles liées aux gros effectifs qui sont les nôtres et respecter le cadre réglementaire. Nous réunissons également des informations auprès des Facultés de droit qui sont passées en sélectif dès cette année.

Afin de progresser sur ce dossier, des réunions de travail entre le bureau du doyen de la faculté, les services de scolarité et la DES sont prévues pour mener une réflexion approfondie, de manière à ce que M. le Doyen puisse effectuer des arbitrages et proposer rapidement les modalités de mise en œuvre de cette sélection au conseil de faculté.

Il convient, en effet, de prendre des décisions sans retard de manière à pouvoir informer les étudiants début 2020 sur ce passage en Master.

Par ailleurs, la question est posée d'une éventuelle mise en œuvre anticipée de la réforme de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de Licence dès l'an prochain pour permettre une articulation plus rapide entre le cycle Licence et le cycle Master.

## 7- Organisation de la rentrée solennelle de la Faculté

Monsieur le Doyen rappelle que la rentrée solennelle de la Faculté aura lieu **le jeudi 3 octobre à 17h (amphi DESPAX)**. Après les interventions de Madame la Présidente et de Monsieur le Doyen, nous accueillerons cette année M. ALFRED BOSCH, Ministre de l'action extérieure de la Catalogne et Monsieur le professeur Richard Weisberg (Université de New-York). Les majors des formations seront ensuite distingués. La cérémonie sera ponctuée d'intermèdes musicaux joués par l'orchestre symphonique Étudiant de Toulouse et sera suivie d'un cocktail.

## 8 – Subventions :

### Subvention en faveur de l'Orchestre Symphonique Étudiant de Toulouse –OSET

L'orchestre symphonique Étudiant de Toulouse sollicite, comme à l'accoutumé une subvention de 1 000 € pour l'année universitaire.

Monsieur le Doyen soumet cette subvention au vote. **Celle-ci est adoptée à l'unanimité.**

### Subvention en faveur de l'association des docteurs et doctorants du CDA

L'association des docteurs et doctorants du CDA (ADDCDA) demande une subvention de 500 € pour l'organisation d'un colloque d'une journée ouvert à tous (étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs et professionnels).

Ce colloque aura lieu le 3 octobre et aura pour thème : " Guerre économique et Droit".

Monsieur le Doyen soumet cette subvention au vote. **Celle-ci est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur le Doyen rappelle que le prochain conseil aura lieu le 22 Octobre à 14h en salle Gabriel Marty. Il remercie les membres du conseil pour leur précieux concours au bon fonctionnement de notre université.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 16h45.**